

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES

## SEANCE DU 28 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION  
22 mars 2017

L'an deux mil dix-sept  
le VINGT-HUIT MARS à vingt heures trente minutes  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
DE LA DÉLIBÉRATION :  
3 avril 2017

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,  
Mme Brigitte BRUNEAU, M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD, Cécile DAILLIERES, Françoise DENIAU, M. Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric TOP.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14  
PRESENTS 13  
VOTANTS 14

Absente excusée : Mme Pénélope FILLON

Procuration : Mme Pénélope FILLON donne procuration à Madame Myriam LAMBERT.

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

### TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2018

Pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2018 pour les associations hors :

En plus des tarifs ci-dessous,

Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :

+ 0.15 € par kwh pour toute consommation par jour supérieure à 200 kwh et 100 kwh par demi-journée.

* Grande Salle + cuisine :	Journée du lundi au vendredi	: 350 € (identique depuis 2013) (380 € en 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 500 € (identique depuis 2013) (480 € en 2012),
* Petite Salle + cuisine :	Journée du lundi au vendredi	: 250 € (identique depuis 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 350 € (identique depuis 2013) (330 € en 2012)
* Grande Salle + Petite Salle + cuisine :	Journée du lundi au vendredi	: 390 € (identique depuis 2012)
	Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 560 € (identique depuis 2013) (540 € en 2012)

- Organisation de réunion en  $\frac{1}{2}$  journée en semaine:

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

* Grande Salle sans cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	140 € (identique depuis 2013) (135 € en 2012)
* Grande Salle + cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	200 € (identique depuis 2013) (190 € en 2012)
* Petite salle sans cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	70 € (identique depuis 2012)
* Petite Salle + cuisine :	$\frac{1}{2}$ journée :	115 € (identique depuis 2012)

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 31 mars 2017

Le Maire,  
Pascal LELIEVRE